

HONORAIRES

VENTE

- Jusqu'à 55 000€ : 10%* (*avec un minimum de 4000€*)
- De 55 000€ à 150 000€ : 6%* (*avec un minimum de 7500€*)
- Supérieur à 150 000€ : 5%* (*avec un minimum de 9 000€*)

*du prix net vendeur

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur

GESTION LOCATIVE

- 7 % TTC du loyer annuel (*sur devis pour plusieurs lots*)
- 6% TTC pour un loyer au dessus de 1 000€ hors charges

LOCATION

Honoraires identiques pour le bailleur et le locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 8,07 € TTC du m² zone non tendue et 10.09€ TTC du m² zone tendue
- - Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.03€ TTC du m²

LOCATION PROFESSIONNELLE

- 10 % TTC du loyer annuel